



- MÉMOIRE -

Dans le cadre de la consultation
de la Commission de l'agriculture, des pêcheries,
de l'énergie et des ressources naturelles

*Le Livre vert pour une politique bioalimentaire du Québec
intitulé « Donner le goût du Québec »*

Le 15 août 2011

Adopté par le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie
le 7 septembre 2011

- MÉMOIRE -

Dans le cadre de la consultation
de la Commission de l'agriculture, des pêcheries,
de l'énergie et des ressources naturelles

*Le Livre vert pour une politique bioalimentaire du Québec intitulé
« Donner le goût du Québec »*

Coordination et rédaction

Michel Saïkali

Conseiller en développement économique

Révision interne

Marie-Hélène Wolfe

Directrice générale

Murielle Quirion

Secrétaire de direction

Correction et révision linguistique

Hélène Fréchette

Ce document est disponible sur le site Internet de la Conférence régionale des élus de l'Estrie au
www.creestrie.qc.ca.

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2011

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2011

ISBN : 978-2-921809-70-2 (version papier)

ISBN : 978-2-921809-71-9 (version PDF)

Le genre masculin est utilisé comme générique sans discrimination aucune et à la seule fin d'alléger le texte.

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée à la condition d'en mentionner la source.

LA CRÉ DE L'ESTRIE

La Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie agit à titre d'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional. Dans le respect des valeurs de la région de l'Estrie, et en concertation avec ses partenaires, la Conférence régionale des élus voit à promouvoir et à stimuler le développement économique, social, culturel et communautaire de la région et s'engage à offrir un encadrement propice à l'établissement des personnes, de leurs milieux et de leurs collectivités.

Le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012, conçu dans une perspective de développement durable, sert à tous les décideurs régionaux, porteurs d'actions, agents de développement et de changement qui, dans notre région, contribuent dès maintenant à faire l'Estrie que nous avons choisie pour 2012.

Dans le cadre de ce plan, la région a proposé le développement du secteur bioalimentaire comme l'un de ses axes de développement. Plus précisément, il a été convenu de développer le secteur agroalimentaire afin d'améliorer la viabilité et la rentabilité de ses entreprises en ciblant les actions suivantes :

- Assurer l'accès à de l'expertise pour les petits producteurs et transformateurs;
- Développer la mise en marché des produits régionaux;
- Encourager la recherche et le développement des productions émergentes à fort potentiel;
- Faciliter l'accès à des infrastructures facilitant la transformation et la mise en marché.

De plus, à la suite d'un exercice de concertation auquel a participé l'ensemble des acteurs interpellés par le développement du bioalimentaire, la région s'est donné un plan stratégique de développement du secteur agroalimentaire pour les années 2004 à 2009. Lors d'une rencontre tenue en mars 2011, les intervenants ont conclu que ce plan s'avère toujours pertinent. Ce plan comporte quatre axes de développement, soit :

- Favoriser l'accès des produits agroalimentaires de l'Estrie au marché domestique et aux marchés d'exportation;
- Augmenter le soutien aux entreprises de transformation et développer le savoir-faire en transformation dans les régions;
- Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement qui valorise les productions établies et celles à potentiel de développement;
- Accentuer l'utilisation des produits agroalimentaires de l'Estrie par le réseau-hôtel, restaurants et institutions (HRI).

C'est à la lumière du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012, adopté par la CRÉ de l'Estrie, et du plan stratégique de développement de ce secteur que nous avons analysé les orientations du Livre vert.

1. COMMENTAIRES GENERAUX

LES ENJEUX :

D'une façon globale, les orientations contenues dans le Livre vert rejoignent plusieurs des préoccupations des acteurs du développement bioalimentaire de la région, telles que l'importance accordée au développement des marchés par la reconnaissance de produits distinctifs et la promotion de ces produits sur les marchés, l'accent mis sur l'importance de la transformation et le développement des filières, de même que la reconnaissance de la nécessité de préparer la relève dans ce secteur. L'Estrie se reconnaît aussi dans l'importance accordée à la valorisation de l'environnement et de l'occupation dynamique du territoire.

Plusieurs des enjeux, décrits dans le Livre vert, reflètent les observations des acteurs régionaux. Par contre, il semble que certains éléments n'aient pas été pris en compte, comme la concentration des canaux de distribution entre les mains de quelques acteurs dont les centres de décision sont de plus en plus éloignés des producteurs et des transformateurs en région, l'iniquité réglementaire entre les produits canadiens et les produits importés, ainsi que les programmes de subvention plus généreux dont bénéficient certains concurrents étrangers. L'approche qui consiste à développer une production plus spécialisée, commercialisée dans un réseau plus direct, ne résout qu'une partie des problèmes.

En effet, l'essentiel de la consommation alimentaire au Québec passe encore par travers les supermarchés et les grandes surfaces qui concentrent de plus en plus leurs sources d'approvisionnement. Il faut trouver un moyen pour que les producteurs et les transformateurs locaux trouvent leur place dans ces réseaux, d'autant plus que plusieurs expériences démontrent que les clients des supermarchés apprécient la disponibilité de produits locaux sur les tablettes de leurs épiceries.

La situation dramatique que vivent plusieurs producteurs représente un autre enjeu absent du Livre vert. Cette situation est attribuable à plusieurs facteurs. En fait, l'augmentation des coûts de l'énergie et de la nourriture animale s'ajoute à l'endettement très important de plusieurs jeunes producteurs qui, malheureusement, n'ont pas vu leurs revenus augmenter. Il en résulte des impacts significatifs sur l'ensemble du secteur qui, par le fait même, nuisent au développement régional. Nous déplorons donc que le Livre vert, même s'il accorde une place appréciable aux produits et au marché, fasse si peu mention des producteurs.

Une politique intégrée de développement du bioalimentaire doit tenir compte des activités en amont du secteur. Pour qu'une filière fonctionne avec succès, les agriculteurs doivent tirer leur épingle du jeu dans un contexte de concurrence internationale où les règles ne s'appliquent pas de la même façon.

Nous sommes convaincus qu'une activité agricole dynamique, en plus de jouer un rôle essentiel dans le développement du secteur bioalimentaire, constitue un ingrédient essentiel pour réussir une politique d'occupation dynamique du territoire. De plus, cet élément primordial de l'équation détermine l'équilibre entre les différentes activités économiques et humaines d'un territoire donné. Dans ces conditions, il faut s'assurer de maintenir en place les structures et politiques qui ont fait leurs preuves, comme les mécanismes de péréquation permis par la loi sur les mises en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.

LES ORIENTATIONS :

On peut facilement établir un lien entre les trois orientations, et les objectifs qui en découlent, avec les quatre axes du plan stratégique de développement du secteur agroalimentaire de l'Estrie, quoiqu'un libellé peut différer. Cependant, nous nous devons d'exprimer certaines réserves quant à certains enjeux plus globaux.

Le Livre vert indique une volonté de la part du gouvernement de soutenir, en priorité, une production de niche. Sans vouloir nier le potentiel de cette orientation, les intervenants de l'Estrie s'inquiètent du peu de cas attribué aux grandes productions. Ce sont justement ces productions qui composent l'essentiel des recettes agricoles et qui génèrent le plus d'emplois dans le secteur de la transformation. Il est évident qu'à l'intérieur de ces familles de production, certaines filières ont connu plus de succès que d'autres.

À titre d'exemple, on peut citer le succès que connaissent des entreprises de production de fromage, comme La Chaudière à Lac-Mégantic et la Laiterie Coaticook. Or, la région a aussi vécu la fermeture de Salaison Orford et la mise à pied de centaines d'employés. Il nous paraît donc essentiel de soutenir ce type de production, tant par des mesures d'amélioration de la compétitivité des usines de transformation, que par des appuis à la commercialisation de ces produits, notamment auprès des grands distributeurs. Une telle démarche leur permettrait de réaliser leur plein potentiel.

Il ne faut pas non plus négliger le soutien aux producteurs qui alimentent les usines de transformation. Nous ne pouvons plus ignorer les dangers que présente la concentration décisionnelle dans les chaînes de distribution : c'est pourquoi il faut outiller les régions pour mieux s'en protéger. Cette action pourrait prendre la forme de mesures incitatives favorisant la présence des produits régionaux sur les tablettes des détaillants.

Il faudra également soutenir les organismes de concertations régionales afin qu'ils puissent amorcer des initiatives propices aux partenariats d'affaires entre producteurs ou transformateurs leur permettant, ainsi, d'être mieux outillés pour commercialiser leurs produits auprès des grandes chaînes.

La première orientation du livre vert qui veut distinguer nos produits alimentaires s'avère fort louable et rejoint des initiatives déjà entreprises en région. Le label « Créateur de saveurs », récemment lancé en Estrie, offrira la chance aux producteurs et aux transformateurs locaux de se démarquer. Toutefois, pour réussir leur percée sur les marchés, il faudra s'assurer qu'ils reçoivent le soutien nécessaire afin de garantir la constance nécessaire autant dans la qualité de leurs produits que dans le rythme des livraisons.

Avoir un label, c'est bon... Encore faut-il avoir les moyens de le mettre en valeur et les ressources pour diffuser et distribuer adéquatement les produits qui l'arborent. Quand on sait que plusieurs entreprises, relativement jeunes, possèdent peu de moyens et d'expertise en commercialisation, il devient indispensable qu'elles puissent compter sur des ressources régionales et locales pour les soutenir et faciliter la réalisation d'efforts collectifs, en appuyant la mise sur pied de structures pour la commercialisation et la distribution de leurs produits.

La deuxième orientation vise le développement de la capacité concurrentielle du secteur. Elle reçoit l'adhésion enthousiaste de la région. En ce sens, le plan de développement stratégique a prévu plusieurs actions. Pour atteindre cet objectif, une condition essentielle concerne le développement des compétences, autant des dirigeants des entreprises du secteur que celles de l'ensemble des personnes qui y travaillent.

Les auteurs du Livre vert ont reconnu cette situation dans l'analyse, mais n'ont formulé aucune proposition précise dans les objectifs énumérés. Nous convenons que cet aspect interpelle plusieurs partenaires et doit être traité de façon concertée. Ceci est d'autant plus vrai que plusieurs moyens peuvent être utilisés pour atteindre cet objectif : formation, accompagnement, coaching, disponibilité d'un centre d'expertise et de veille, réseaux de codéveloppement n'en sont que quelques exemples. Naturellement, c'est à l'échelle régionale et locale que cette action concertée sera la plus efficace.

En conséquence, les intervenants œuvrant au plan régional doivent absolument être en mesure de compter sur l'appui des instances centrales avec des ressources dédiées pour les accompagner dans l'action terrain. Ceci pourrait prendre la forme de budget provenant d'Emploi-Québec, du MAPAQ et autres, visant spécifiquement le développement des compétences et la valorisation des emplois du secteur.

La capacité concurrentielle des entreprises serait également stimulée grâce à une plus grande collaboration entre le marché et les producteurs. D'ailleurs, nous savons que les institutions publiques en région, comme les centres de santé et de services sociaux (CSSS) et les commissions scolaires, occupent une place très importante dans le marché de l'alimentation.

Une politique qui encouragerait ces institutions à privilégier le développement d'une relation d'affaires avec des producteurs locaux ne pourra qu'être bénéfique pour le développement d'une région. Ainsi, le secteur bioalimentaire serait en mesure de développer des produits qui respectent les normes rigoureuses en vigueur dans ces institutions.

De leur côté, les institutions pourront avoir une oreille plus attentive à leurs besoins particuliers, étant donné la proximité des fournisseurs. De telles relations conduiraient certainement à des partenariats où l'expertise de chacune des parties aidera l'autre dans le développement de son service ou produit. Évidemment, ce type de relation ne peut se faire que si la région offre des produits qui répondent aux besoins des institutions, mais ce type de relation se développe de façon dynamique.

En s'assurant d'un débouché pour leurs produits, les producteurs seront encouragés à investir pour diversifier leur offre, ce qui, à moyen terme, ne peut que semer les jalons d'une véritable politique visant la sécurité alimentaire. Sachant que ces institutions sont soumises aux règles d'appel d'offres, nous proposons de publiciser les articles qui réfèrent à la politique sur le développement durable et qui tiendront compte de facteurs particuliers, comme la proximité des sources d'approvisionnement. Cette initiative démontrerait clairement que développement régional et occupation dynamique du territoire peuvent être cohérents avec le concept du développement durable.

La deuxième orientation du Livre vert aborde aussi la question de la relève. Les intervenants économiques de l'Estrie sont convaincus de l'importance de cet enjeu. Dans cette optique, il faut souligner la préoccupation de la région sur le financement inadéquat et peu accessible aux jeunes, quand ils désirent prendre la relève d'entreprises dans le secteur, spécifiquement dans le cadre d'un transfert d'une entreprise agricole. Une réflexion en collaboration avec les acteurs du milieu devrait être amorcée pour mieux adapter les critères des programmes aux réalités de la région.

La question de la relève et de la disponibilité de main-d'œuvre peut aussi être abordée en faisant un lien avec la politique gouvernementale en matière d'immigration. Quoique ce sujet déborde le champ d'action du MAPAQ, le problème de la pérennité des entreprises serait en partie résolu par des mesures d'encouragement à l'établissement en région.

Pour réussir la diversification de l'offre de produit et le développement des secteurs en émergence, il faut que les producteurs du milieu et les transformateurs puissent compter sur des ressources locales et régionales leur facilitant l'accès à du soutien pour la recherche, le développement et l'innovation tout autant qu'à des réseaux de distribution.

D'un autre côté, il faut également encourager une plus grande proximité entre la production et la transformation des produits alimentaires. Ceci constitue l'une des conditions indispensables pour réussir un virage vers une industrie bioalimentaire qui deviendra une partie prenante du développement régional en plus de protéger l'occupation harmonieuse du territoire.

Pour ce faire, il faut doter les structures locales et régionales de moyens et d'outils leur permettant de bien jouer leur rôle de soutien. C'est pourquoi nous verrons d'un très bon œil la mise sur pied d'un centre d'excellence régional, en vue de créer des liens avec des centres nationaux. Ce centre pourra combiner notamment des activités de formation, de recherche et développement, de veille et de maillage.

Le développement du secteur bioalimentaire en région doit se faire en harmonie avec l'environnement naturel et humain. Dans les localités rurales en Estrie, tourisme, industrie, agriculture, villégiature, toutes ces activités doivent vivre ensemble. Cette cohabitation nécessitera sûrement un arbitrage judicieux entre les besoins de production agricole et les exigences liées à l'occupation dynamique du territoire.

Tous conviennent de l'importance d'utiliser l'espace pour nourrir la société. Mais il faut aussi donner la possibilité aux localités rurales de réaliser un développement équilibré, notamment en les aidant à lutter contre l'exode des jeunes. Il est évident que la périphérie des grands centres urbains subit une forte pression pour accommoder les besoins d'une population croissante. Par ailleurs, c'est aussi dans ces régions que l'on retrouve les terres les plus fertiles du Québec. Les dispositions législatives et réglementaires doivent donc s'adapter aux réalités régionales en tenant compte des besoins et des potentiels qui diffèrent d'un territoire à l'autre.

En réalité, il faut mieux outiller les instances régionales et locales afin de mieux arbitrer les demandes pas toujours convergentes des différents acteurs, tout en développant des mécanismes assurant la plus grande objectivité. N'oublions pas que ce sont les élus, et non les promoteurs, qui sont imputables du développement du territoire. Il faut donc leur donner la possibilité d'exercer ce rôle à l'abri des pressions indues.

Le développement bioalimentaire constitue une assise importante du développement économique et social des territoires et la politique doit tenir compte des spécificités de chaque région. Ainsi, la mise en place des moyens visant à atteindre les objectifs identifiés devrait faire l'objet de discussions et de partenariats entre les divers intervenants des régions. La concertation régionale s'avère essentielle pour que les divers intervenants fassent valoir leurs légitimes préoccupations et fassent partie de la solution.

2. CONCLUSION

La CRÉ de l'Estrie adhère aux orientations et aux objectifs du Livre vert pour une politique bioalimentaire. Plusieurs des éléments contenus dans le plan de développement stratégique du secteur agroalimentaire de l'Estrie se retrouvent dans ce document. Par contre, certains points nous préoccupent particulièrement.

- Le Livre vert attribue une place importante aux produits et au marché, mais fait peu mention des producteurs. Avant tout, une politique bioalimentaire doit inclure une politique agricole qui réserve une place spéciale aux besoins des agriculteurs.
- Bien qu'il en souligne la problématique, le Livre vert propose peu de choses pour développer les compétences des gestionnaires et du personnel du secteur, ni pour en valoriser les emplois. Il faudrait donc susciter une concertation interministérielle pour mettre à la disposition des régions des budgets spécifiquement destinés à améliorer les compétences des personnes travaillant dans le secteur et en valoriser les emplois.
- Une façon intéressante de stimuler le développement du secteur bioalimentaire dans les régions serait de diffuser les articles portant sur le développement durable dans les règles d'appels d'offres pour encourager les institutions publiques à développer des relations d'affaires avec les producteurs locaux.
- Il faut outiller davantage les organismes de soutien au développement local pour les aider à mieux jouer leur rôle auprès des producteurs, transformateurs et nouveaux entrepreneurs du secteur bioalimentaire. Nous proposons de soutenir financièrement ces organismes pour qu'ils puissent se doter des ressources dédiées au développement bioalimentaire.
- Pour se développer, les filières doivent pouvoir compter sur du soutien et sur des centres de veille, réaliser des partenariats entre entreprises et autres acteurs du secteur, afin de faciliter l'accès à de l'information stratégique; c'est le genre de service que peuvent offrir des centres d'excellence en région.
- La région devrait posséder des ressources et des outils réglementaires permettant à ses décideurs d'exercer, en toute transparence, un arbitrage judicieux entre les besoins de production avec les impératifs de l'occupation dynamique du territoire. Par conséquent, une refonte de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* devrait reconnaître les spécificités régionales et prévoir des moyens pour que tous les intervenants puissent contribuer au processus de prise de décision.

- En définitive, il importe d'assurer une meilleure cohérence entre les politiques des différents ministères, notamment celles du MDDEP, qui peuvent affecter l'exploitation des terres en friches à des fins de production.

En Estrie, la CRÉ, en collaboration avec la direction régionale du MAPAQ, supervise présentement un exercice de concertation visant à mettre à jour les éléments du plan stratégique de développement du secteur agroalimentaire, d'en dégager les liens avec les orientations du Livre vert et de s'entendre sur des mécanismes de suivi et de mise en œuvre. Le tout aidera la région à se doter d'un plan d'action découlant du plan stratégique. Cet exercice se veut mobilisateur et permettra à la CRÉ de l'Estrie de développer des recommandations plus concrètes quand viendra le temps d'opérationnaliser les orientations et les objectifs du Livre vert.